

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 27 Novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 27 Novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 Septembre, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Étaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire

ROCREE Roselyne, DUHAMEL Agnès, ALLORGE Hervé, DANIEL Sandrine, DAUBE François, FAUCHER Laurent, QUERUEL Geneviève, ROHEE Nathalie, BOUCHER Martial.

Absent : LEMOUCHE Francis

Secrétaire de Séance : DUHAMEL Agnès

Ouverture de séance à 20h35

1. Délibération pour la taxe d'aménagement et ses exonérations :

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que la commune doit reprendre une délibération concernant le taux et les exonérations possibles de la taxe d'aménagement et cela avant le 30 novembre, pour que les décisions puissent être appliquées dès le 1^{er} janvier 2015. Monsieur le Maire rappelle que le taux actuel est de 5 % et qu'il n'y a aucune exonération d'appliquée. La taxe d'aménagement est due pour toutes constructions neuves ou agrandissement d'un bien immobilier.

Après discussion le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux à 5 % et d'appliquer les exonérations suivantes :

- 1° Les locaux à usage industriel ou artisanal mentionnés au 3° de l'article L 331-12 du code de l'urbanisme
- 2° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
- 3° Les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Cette délibération est applicable et renouvelable tacitement.

2. Délibération membres de la Commission Communale des Impôts Directs :

Monsieur le Maire informe qu'une délibération doit être prise afin de proposer des membres pour siéger pendant la durée du mandat à la Commission Communale des Impôts Directs. De cette liste, l'administration nommera 6 titulaires dont 1 personne hors commune et autant de suppléant avec les mêmes critères. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la liste ci-dessous :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
De la Commune :	De la Commune :
DANIEL Sandrine	FAUCHER Laurent
DAUBE François	ROHEE Nathalie
QUERUEL Jean-Pierre	SINAEVE Sylvain
DANELLE Valérie	ENOS Gérard
BOUCHER Jean-Pierre	BOUCHER Francis
NOVELLON Olivier	DEFRESNES Joël
CLEMENT Bruno	LE COZANNET Prisca
LUCAS Jean-Pascal	BARON Samuel
M'BARECK Jérémie	LEFEVRE Jacky
Hors Commune :	Hors Commune :
CHUTEAUD Dany	VALLETTE Christian
JACOB Jean	LHERMEROULT Lucien

3. Délibération SICOSSE désignation délégué :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'au vu des nouveaux statuts arrêtés par le Préfet en date du 15 juillet 2014, le nombre de délégués a été modifié en fonction du nombre d'habitants de notre commune. Notre commune ayant moins de 1 500 habitants, elle doit être représentée par un membre titulaire et un suppléant et non deux titulaires et un suppléant comme cela avait été fait en avril 2014.

Le conseil municipal désigne, à la majorité absolue les membres suivants au Syndicat Intercommunal de Construction d'Entretien et de Gestion des gymnases du Secteur Scolaire d'Évreux :

Membres titulaires : ALLORGE Hervé

Membre suppléant : DUHAMEL Agnès.

4. Point sur les travaux :

Sente de la Mare Freneuse : il y a un problème de creusement au centre de la sente qui est empruntée régulièrement. Deux possibilités pour un remblaiement sont possibles : soit par de la terre engazonnée, soit par du tout venant. Les devis vont être demandés pour les deux propositions. Les travaux ne seront réalisés pas avant le printemps prochain avec l'installation d'un système limitant l'accès aux piétons et aux vélos.

Concernant les bouches à incendie : Une bouche fuie à la sortie du Mesnil Péan, un devis a été demandé à Veolia, il s'élève à 2 100 € HT, pour des travaux réalisés en 2015. La question est posée pour le remplacement de la bouche par un poteau, après étude une bouche sera installée et la commune fera en sorte de mieux la signaler. Concernant celle près de l'église, aucune dalle béton n'a été faite. Monsieur le Maire doit donc reprendre contact avec Veolia pour les dalles et l'obtention d'une clé pour la Mairie en cas de problème.

Aménagement de la Mairie : Pour faire suite à la réunion de conseil du 18 juin dernier, la Mairie a écrit à la Communauté de Commune du Pays du Neubourg pour obtenir leur soutien dans ce dossier. Madame LEVASSEUR de la Communauté nous a répondu ce jour que la commune pouvait faire appel au Conseil Général dans le cadre de du marché « Assistance et conseil dans la mise en œuvre et le suivi des projets des collectivités locales » pour une étude de définition relative à la restructuration de la mairie par Eure Aénagement Développement.

De plus le dossier pourrait bénéficier de la subvention dans le cadre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 20 à 30 % et d'une enveloppe parlementaire.

Aménagement de la cuisine de la salle des fêtes : La commission travaux a fait venir la société Matura pour un premier devis de réaménagement celui-ci s'élève à 9 500 € HT. Monsieur le Maire précise que Madame LEVASSEUR lui a indiqué que ce dossier pouvait être rattaché à l'aménagement de la Mairie afin de bénéficier de conseils et des subventions. En attendant l'aménagement la vaisselle ne sera pas proposée à la location.

Le conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de demander le soutien du Conseil Général pour l'aménagement de la mairie et de la cuisine de la salle des fêtes et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents.

La sécurisation du Terrain Multisports : Monsieur le Maire informe que la commune a obtenu le soutien de Monsieur BOURDIN pour l'installation de barrières, table de pique-nique et de poubelles à hauteur de 1 500 €. Les devis vont être réactualisés pour être validés lors de la prochaine réunion de Conseil.

L'élagage des arbres : Il y a 5 ans, la commune avait missionné une entreprise pour l'élagage des arbres de la cours de l'école et de la place René De Trébons. Monsieur le Maire a redemandé un devis en rajoutant les arbres de la cour de la cantine. Les travaux seront à réaliser lors des vacances de Noël ou de février.

Compte rendu des réunions avec la Communauté de Communes et la Direction des Routes de Brionne :

Concernant les inondations des maisons au Mesnil Péan : la direction régionale des routes de Brionne est intervenue l'après-midi même du rendez vous. Mais le ruissellement des eaux ne venant pas que de la route mais aussi des champs, la Communauté de Communes doit intervenir, mais cela n'est pas programmé.

La mairie va relancer si elle n'a pas de nouvelles dans les 15 jours.

La Communauté de Commune peut intervenir pour changer le tuyau d'évacuation des eaux rue de l'église et va goudronner en 2015 l'angle qui appartient à la Commune en allant à Sacquenville et à Bacquepuis. La Mairie a rappelé qu'un chemin doit être arasé.

Concernant la sécurisation des routes par la Direction de Brionne : il faut savoir qu'il propose, mais que la commune est maître lorsque cela se situe en agglomération. Un nouveau rendez vous est fixé le 16 décembre pour étudier des solutions pour ralentir les voitures rue du château d'eau et du Mesnil Péan.

Au niveau du Château, route de Louviers, elle va intervenir pour sécuriser et éviter que l'eau ne stagne sur la route. L'autre côté étant sur le domaine privé, la Communauté de Commune est d'accord pour réaliser les travaux.

Les travaux rue de l'Église : la réception des travaux a été réalisée le vendredi 14 novembre et le Président du SIEGE est venu sur le site le lundi 24 novembre. L'entreprise Orange doit intervenir prochainement pour le raccordement, les poteaux seront enlevés par la suite.

Éclairage Public : Concernant l'éclairage public de la commune, lors d'une réunion de Conseil, il avait été évoqué la possibilité de couper la lumière la nuit pour des soucis d'économies d'énergie et environnementales. La proposition actuelle est une coupure entre minuit et 5h00 du matin. Une information sera mise dans le prochain Bérengenville actualités.

5. Vie des syndicats :

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : le prochain conseil communautaire aura lieu dans 15 jours.

SITS : la décision pour une reconduction ou un regroupement avec le syndicat de Claville est en cours d'être statuée.

SIVOS : Monsieur le Maire informe qu'il va recevoir l'inspecteur d'académie à la Mairie dans 10 jours. Le car a été commandé et sera livré fin avril début mai. Le coût des TAP va être supporté par les communes avec une augmentation de leurs participations. Des travaux sont prévus dans le bureau de la secrétaire du SIVOS.

6. Questions diverses :

Monsieur FAUCHER qui s'occupe de la gestion des bois communaux, demande le tarif et les conditions, après discussion le tarif est fixé à 12 € et à destination des habitants de la commune pour un maximum de 15 stères par foyer.

Monsieur ALLORGE demande pourquoi l'église de Bérengenville la campagne est toujours fermée en dehors des cérémonies religieuses, comparé à d'autres où l'édifice est ouvert. La raison principale est la crainte de vol et de vandalisme.

Madame ROHEE demande si le miroir a été commandé pour la rue du Mesnil Péan, Monsieur le Maire informe que non mais que cela va être fait.

Madame ROCREE informe l'ensemble du Conseil que quatre membres de la Commission Fleurissement se sont rendus à la remise des prix du Fleurissement avec Monsieur et Madame ENOS qui ont reçu le 3^{ème} prix départemental des Maisons Fleuries.

Concernant la distribution de document, il est décidé que chaque conseiller fera la distribution dans sa rue un organigramme leur sera distribué.

La séance est levée à 23h27.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick LHERMEROULT

LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne	DUHAMEL Agnès	ALLORGE Hervé
BOUCHER Martial	DANEL Sandrine	DAUBE François	FAUCHER Laurent
LEBOUCHER Francis absent	QUERUEL Geneviève	ROHEE Nathalie	